ID: 039-243900560-20241128-DCC2024\_11\_193-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE



## DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

23 novembre 2024

et qu'elle a été faite le

23 novembre 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2024\_11\_193

#### Objet:

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Etrepigney : M. Frédéric SIGNORI

<u>Absents excusés</u>: **Dampierre**: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Valérie BENDERITTER **Fraisans**: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY **Monteplain**: M. Luc BEJEAN **Orchamps**: M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN **Rouffange**: M. Jean-Yves BOILLON **Taxenne**: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

#### Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), M. Sébastien HENGY (Fraisans), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps), M. Nicolas JOLY (Orchamps)

Mandataires: M. Dominique JOLY (Fraisans), Mme Marie Anne LONGY (Fraisans), M. Régis CHOPIN (Orchamps), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h47 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



## **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE**

ID: 039-243900560-20241128-DCC2024\_11\_193-DE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

- 1. En matière de marchés publics
  - a. Consultations inférieures à 40 000 €
- Renouvellement licences offices 365 (décision n° 138-2024)

Titulaire: DISTRIMATIC - 3 place des Salines - 39570 MONTMOROT

Date de notification: 3 septembre 2024

Montant: 5 428,36 € HT

Contrôles et vérifications périodiques réglementaires des installations électriques dans les bâtiments de la CCIN pour l'année 2024 (décision n° 149-2024)

Titulaire: SOCOTEC - Agence de Lons Le Saunier - 70 chemin de Chaudron - 39000 LONS LE

**SAUNIER** 

Date de notification: 14 octobre 2024

Montant : 2 965,00 € HT

Vérifications des alarmes, BAES, extincteurs, désenfumage et coupe-feu des bâtiments de la CCJN pour l'année 2024 (décision n° 150-2024)

<u>Titulaire</u>: DESAUTEL – Agence de Besançon – 2 rue Robert Shumann – ZI des Grands Vaubrenots

- 25410 SAINT VIT

Date de notification: 14 octobre 2024

Montant: 8 910,00 € HT

Acquisition et livraison de mobiliers pour les écoles de Jura Nord (décision n° 159-2024)

Titulaire: CYRANO - CIDEX 813 - RD 906- 39000 71260 FLEURVILLE

Date de notification : 10 octobre 2024

Montant: 1 300,00 € HT

- b. Marché supérieur à 40 000 €
- Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Analyses physico chimiques et IBGN sur le ruisseau de Montmirey-La-Ville (décision n° 139-2024)

<u>Titulaire</u>: VERDI INGINIERIE – 2 rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON Sous-traitant: EAUX CONTINENTALES- 29 rue Principale à CHAY (25440)

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de <u>la sous-traitance</u> : 1 850,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024



Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux (IID: 039-243900560-202411128-DCC2024L11\_193-DE d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Géo référencement du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville (décision n° 140-2024)

<u>Titulaire</u>: VERDI INGINIERIE – 2 rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON

Sous-traitant: 3D SAT- 36 grande rue à VALDAHON (25800)

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 038,00 € HT.

 Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Inspection télévisée du réseau d'assainissement (décision n° 141-2024)

Titulaire: VERDI INGINIERIE - 2 rue de Fontaine les Dijon - 21000 DIJON

Sous-traitant : ADTEC CONTROLE - 10 impasse de la Vavrette à TOSSIAT (01250)

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : à 2 861,40 € HT.

 Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP de Ranchot – Modification des PR et création de BSR – Agrandissement de la STEP – DC4 – Génie civil (décision n° 147-2024)

Titulaire: CLAUZEL SAS - 28 rue Chêne Dessus - 25800 EPENOY

Sous-traitant : ADTEC CONTROLE – 10 impasse de la Vavrette à TOSSIAT (01250) RUGGERI SAS – 6 route des Genévriers, lieu-dit Bas de la Chaux à LES FINS (25500)

Date de notification: 3 octobre 2024

Montant de la sous-traitance : 107 110,00 € HT.

 Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP de Ranchot – Modification des PR et création de BSR – Agrandissement de la STEP – DC4 – Génie civil (décision n° 148-2024)

Titulaire: CLAUZEL SAS - 28 rue Chêne Dessus - 25800 EPENOY

Sous-traitant: CANIOTTI SAS - 96 rue Louis Remy à MESSIA SUR SORNE (39570)

Date de notification: 3 octobre 2024

Montant de la sous-traitance : 195 445,00 € HT.

 Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Travaux sans tranchées (décision n° 155-2024)

<u>Titulaire</u> : EUROVIA – 3 rue du Maloubier – 25320 CHEMAUDIN ET VAUX Sous-traitant : SASU TST – 131 All. Maryse Bastié à VALSERHONE (01200)

Date de notification : 7 octobre 2024

Montant de la sous-traitance : 33 854,50€ HT.

Concession du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'une gestion déléguée –
 Avenant n°3 (décision n° 156-2024)

Titulaire: SOGEDO - 4 place des Jacobins - 69291 LYON CEDEX

<u>Date de notification</u> : 19 septembre 2024 <u>Montant de l'avenant</u> : 16 660,62 € HT.

Réalisation des essais et contrôles dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune de de Vitreux – Avenant n°1 (décision n° 157-2024)

Titulaire: INERA GE - 2 impasse Bliss - Fesches le Chatel - 25461 ETUPES

<u>Date de notification</u> : 18 septembre 2024 <u>Montant de l'avenant</u> : 9 690,00 € HT.



ID: 039-243900560-20241128-DCC2024\_11\_193-DE

#### 2. En matière de finances locales

- Souscription d'un contrat de prêt AQUA avec la BANQUE DES TERRITOIRES d'un montant de 1 500 000 € pour le financement de la réhabilitation d'infrastructures d'assainissement (décision n° 144-2024)
  - Montant: 1 500 000 €
  - Durée: 25 ans
  - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE
- Souscription d'un prêt auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté (décision n° 145-2024)
  - Montant: 300 000 €
  - Durée: 180 mois
  - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE
- Souscription d'un prêt auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté (décision n° 146-2024)
  - Montant: 420 000 €
  - Durée: 180 mois
  - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE
  - 3. En matière de ressources humaines
  - Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 142-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ségolène VINCENT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la Micro-Crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable de la micro-crèche, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 143-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kevin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 151-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Andréa GUICHARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche à Salans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable de la micro-crèche, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.



Publié le 05/12/2024 ID: 039-243900560-20241128-DCC2024\_11\_193-DE

## Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 152-2024)

- 1/ D'accepter d'accueillir Louna LAMBERT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Vitreux;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Elodie CAUTARD, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 153-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Emma HENDES TAVARES en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dammartin Marpain ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Amélia NUNEZ LOPEZ, Responsable Adjointe de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 154-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Camille BOISSARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MACQUART, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 158-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Sandy ROBERT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à DAMMARTIN MARPAIN;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Amélia NUNES LOPES, Responsable Adjointe de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.
- Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 161-2024)
- 1/ D'accepter d'accueillir Mathilde GONNOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024



ID: 039-243900560-20241128-DCC2024\_11\_193-DE

### 4. En matière domaniale et foncière

Contrat de location pour l'appartement n° 3 - Monsieur Sylvain BLAISE (décision n° 160-

Appartement situé à Gendrey (39700) : contrat de location signé le 22 octobre 2024 pour une durée de 36 mois, à partir du 22 octobre 2024, à Monsieur Sylvain BLAISE. Le loyer mensuel est de 300 €.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

> Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET